Vol. XL | Saint-Boniface, Manitoba, 5 Juillet 1911. | No. 35

ABONNEMENT
Canada ... $1.00 par année
Etats-Unis ... 1.50
Etranger [illegible] ... 2.00

TARIF DES ANNONCES
1re insertion, par ligne ... 12 cents
Chaque insertion subséquente ... 8

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 62, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

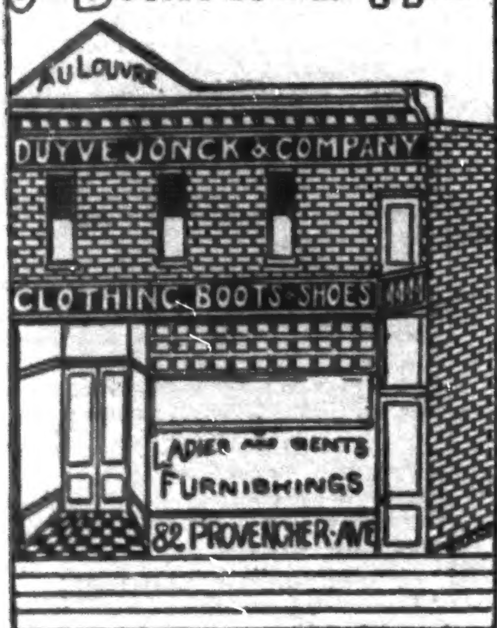
LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA





Fete inoubliable au Couvent de Ste Anne des Chenes

UNE CONVERSION

Le couvent de Ste Anne résonne encore des vibrants échos de la belle et touchante cérémonie qui a eu lieu le 24 Juin dans la chapelle de notre chère Alma Mater. Oui Notre Seigneur a bien voulu bénir la fin de cette année scolaire par la conversion au Catholicisme d'une de nos compagnes. Melle Esther Bayer âgée de 14 ans. Dès son entrée au pensionnat Melle Bayer s'est distinguée par une coduite exemplaire et une grande fermeté de de caractére, mais rien ne faisait prévoir son attrait vers la religion Catholique. Au mois de Janvier on remarquait que celle-ci suivait régulièrement tous les exercices de piété. Enfin pressée par la grâce Melle Bayer demanda avec instance au bon Mr Giroux Curé de Ste Anne la faveur d'entrer dans le bercail de l'Eglise, Pendant un mois le zéle de ce Dévoué Père fut employé à l'instruction de cette jeune pensionnaire. Aussi on ne doute pas sa joie à la pensée qu'une âme de plus connaitrait la vérité.

L'Aurore radieux du 24 Juin vint combler le bonheur de tous. A 4 hrs eut lieu la touchante cérémonie. Melle Esther Bayer par un rare privilège reçut du Premier Pasteur, Sa Grandeur Monseigneur Langevin les sacrements: de Baptême d'Eucharistie et de Confirmation. Melle E. Bayer était aimée de toutes ses compagnes; celle-ci furent émues j'usqu'aux larmes pandant la touchante cérémonie. Le parrain de l'heureuse privilégiée était le Révérend Mr. L. M Giroux et la marraine Mde D. Magnan elle même convertie à l'âge de douze ans Béni soitt Dieu qui proportionne ses grâces et ses consolations aux sacrifices qu'il demande de Oui cette enfant eut beaucoup à lutter pour entrer dans le sein de l'Eglise Catholique Le ton calme et ferme avec lequel elle lut l'acte de profession de foi nous fait espérer qu'elle sera à jamais sincère Catholique.

Monseigneur parla admirablement bien Il fit surtout ressortir la grandeur du sacrement indispensable à tout chrétien. Jamais fête aussi belle ne fut célébrée au Couvent de St-Anne; Nous espérons qu'elle se répétera plus d'une fois pour les élèves qui ont l'heureux privilége de puiser l'instruction morale et religieuse dans ce beau pensionnat de St-Anne des Cnênes.

UNE ÉLEVE PENSIONNAIRE

BILLET DU DIMAMCHE

APRÈS LA ST-JEAN-BAPTISTE.

S'il n'y avait pas de soleil dans le ciel, il y en avait beaucoup dans les cœurs, le jour de la St.-Jean-Baptiste.

Le quarantième anniversaire de notre fête nationale fut en effet célébré avec un brio inaccoutumé.

La fête religieuse était digne de la Fête-Dieu, moins le St-Sacrement dans les rues.

Si je ne craignais d'affaiblir en des paroles qui ont été prononcés ce jour-là, j'essayerais d'analyser ou plutôt de résumer l'émotion confuse mais profonde que nous out laissée les hommes et les choses durant cette journée si féconde en souvenirs qui demeurent et qui ne s'effacent jamais de notre âme.

Superbe fut le précis historique qui nous a été donné du haut de la chaire ce jour-là.

Superbes furent les adresses présentées à Mgr Langevin par le Juge Prendergast et par M. Baril. Et la réponse de notre illustre Archevêque fut marquée comme toujours d'ailleurs au coin du plus pur sens patriotique et religieux.

Un événement comme celui-là devait aboutir en œuvres. C'est ce qui eut lieu dans l'après-midi.

Pendant qu'on était aux jeux sur le terrain du pique-nique, quelques citoyens éminents s'étaient réunis dans une des salles du Collège pour jeter les bases de la Société du Parler Français dans le Manitoba, qui sera la succursale affiliée à celle de Québec.

C'était un projet qui n'attendait que le jour de la St.-Jean-Baptiste pour éclore.

Le moment de faire des œuvres était venu; aussi, sans arrière pensée de domination, dans le seul but désintéressé de se rendre utile à nos compatriotes, on forma un Comité de Colonisation et de repatriement des nôtres dans les centres français sur le sol manitobain.

J'ajouterai un mot sur les inscriptions qu'on voyait dans les rues, on avait marqué en français et en anglais: *Dieu sauve le Roi* et *God save the King*. Au milieu de l'inscription il y avait deux mains, l'une dans l'autre.

C,était magnifique comme idée de patriotisme et de loyauté.

En effet puisque notre fête nationale coincidait avec celle du Couronnement du Roi, c'était juste et loyal de le manifester extérieurement.

Les Anglais respectent la force. Force des armes, force de l'argent, force physique, force morale aussi.

Soyons forts moralement tout en étant loyaux, puisque c'est une des forces dont nous pouvons disposer.

Imitons-les dans leur union.

On dit les *Anglais*. Savez-vous quels sont les Anglais d'ici?

Ce sont les Anglais, les Ecossais, les Irlandais, les Allemands parfois, enfin tout ce qui parle anglais.

Pourquoi nous, Canadiens-français ne ferions-nous pas de même, et que la nomination: Canadiens-français ne grouperait pas tout l'élément français? Alors en disant Français (*French* comme disent les Anglais), il s'agira des Canadiens français, Métis-français, Français, Suisses, Belges, enfin tous ceux de langue française.

L'avenir verra se réaliser ce projet.

Alors, les mauvais jours pourront venir, mais on sera fort, on sera patriote, non pas le jour de la St.-Jean-Baptiste seulement, mais durant 365 jours de l'année, et toujours, comme le disait si bien Mgr Langevin.

Notre patriotisme sera donc sage, éclairé, persévérant, désintéressé et ne s'évanouira pas tout à coup avec la disparition du feu d'artifice.

BELLE-HUMEUR.

Couture--Tremblay

La semaine dernière avait lieu à Montréal un très joli mariage lorsque monsieur Horace Couture de St-Boniface conduisait à l'autel Mademoiselle Agnès Tremblay de Montréal.

Madame Horace Couture est la sœur de M J. H Tremblay le contracteur bien connu de Winnipeg.

Les heureux époux sont arrivés à St-Boniface dimanche dernier.

Nous leur présentons nos félicitations et nos vœux de bonheur.

Le Manitoba

Mercredi, 5 Juillet 1911

LA SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE

(*Suite*)

A l'assemblée du 18 mai 1878, les officiers suivants furent élus:

Président: M. George Roy.

1er Vice-président: M. L. J. A Lévêque.

2ème Vice-président: M. A. D. Lépine.

3ième Vice-président: M. Geo. Couture.

Sec. Archiviste: M. P. F. Soucy.

Asst. Sec. Archiviste: M. Edm. Prince.

Sec. Correspondant: M. C. P. Gaudet.

Asst. Sec. Correspondant: M. J. B Moracho.

Trésorier: M. Félix Chenier.

Asst. Trésorier: M. Ph. Garnot.

Bibliothécaire: M. W. Kittsons

Asst. Bibliothécaire: M. O. J. Monchamp.

Médecin: Dr. P. G. Gauthier.

Commissaires-Ordonnateurs: MM. C. Prud'homme, A. Lemouroux, Alfred Bissonnette, C. Muloin.

Comité de Régie: l'Hon. M. J. Royal, MM. A. H. Bertrand, G. Germain, J. A. N. Provencher, W. F. Gouin, E. Germain, G. Lancianlt, H. Houde, P. H. Prince, A. Bissonnette, E. Marcoux, L. Schmidt, Pelletier, L. Levreault, A. Cinq-Mars, F. Trudel. A. Lanctot, E. Lapierre, A Degagné, Joseph Joyal.

La célébration du 24 juin 1878 sans être un insuccès, ne fut pas aussi brillante que les fêtes des années précédentes. Comme Monseigneur Taché était absent, la fête religieuse ne put revêtir toute la solennité accoutumée.

Une longue procession alla chercher le président chez lui et le conduisit à la cathédrale par des rues decorées de verdure et de drapeaux On avait élevé un arc de triomphe sur la rue Notre-Dame en face de l'hotel St. Boniface d'aujourd'hui. La procession était sous la direction de MM. C. Prud'homme et C. Muloin.

Pendant la messe le "Justus" de Lambillotte, fut chantée par MM. A. Lévêque et Beaudry.

Madame J. A. N. Provencher et Melle Bissonnette firent la quête avec MM. G. Roy et William Kitson,

Après la messe, il y eut discours patriotiques à la résidence de M. le président, par luimême, l'hon. M. J. Dubuc, MM. J. A. N. Provencher et J. E. Têtu.

Dans l'après-midi, il y eut pique-nique dans le bocage le long de l'Avenue Provencher, en arrière de l'ancienne académie Provencher. On y exécuta un intéressant programme de jeux et de courses dont l'item le plus intéressant était sans contredit une partie de crosse dont l'enjeu était une magnifique coupe en argent. On mentionne parmi les meilleurs coureurs de cette année un jeune Macaulay, Owens, Parenteau, Victor Houde, W. R. Buddeau. M. Frank Sicotte intéressa la foule par des jeux de trapèze.

Une tempête éclatant vers le soir empêcha l'illumination et le feu d'artifice.

Ceux qui contribuèrent plus spécialement à l'organisation de la fête sont MM. C. F. Charrier, Joseph Vallée, Antoine Gauvin, Frs Lévêque. Les élections de 1879 eurent lieu le 18 mai. Elles donnèrent le résultat suivant Président Honoraire: Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de St. Boniface.

Président actif M. L. J. A. Lévêque, J. P.

1er Vice- Président: M. Joseph Lemay, de St-Norbert.

2ième Vice-Président: M. Alexandre Kittson.

3ème Vice-Président: M. A. H. Bertrand.

Secrétaire-Correspondant: M. Joseph Lecomte, de St-Norbert.

Assistant-Correspondant: M. O. Lanctôt.

Secrétaire-Archiviste: M. William J. Kittson.

Assistant-Archiviste: M. H. E. Dorval.

Trésorier: M. Rémi G. Desautels.

Assistant-Trésorier: M. Joseph Turenne.

Bibliothécaire: M. J. C. S. Royal,

Assistant-Bibliothécaire: M. Alfred Gareau.

Médecin: Dr Fafard.

Commissaires-Ordonnateurs: MM. Casimir Prud'homme, Victor J. Beaupré, de St-Norbert, Camille Muloin, Théophile Jetté de St-Norbert.

Comité de Régie: MM. George Roy, J. P., ancien ex-Président, Hon. M. A. Girard, sénateur, Hon Joseph Royal, M. P. P., Hon. Pierre Delorme, M. P. P., Hon. Joseph Dubuc, M. P., MM. Louis Schmidt, M. P. P., A. A. C. LaRivière, M. P. P., Maxime Goulet, M. P. P., Joseph Taillefer, M. P. P.; P. H. Prince, Félix Trudel, A. F. Degagné, J. A. N. Provencher, Abraham St. Mars, François Gingras, J. B. Moracho, Jean B. Têtu, de St-Jean-Baptiste, Joseph Laporte, Félix Mathé, C. P. Gaudet, de winnipeg et P. Parenteau' de St-Jean-Baptiste.

PATRIOTE.

Chronique de la Province

BRUXELLES

La paroisse a reçu solennellement le 15 juin S. G. Mgr l'Archevêque en tournée de confirmation. S. G. était accompagné du R. M. Prud'homme, Chancelier. Une nombreuse escorte précédée de la fanfare paroissiale, des enfants à confirmer et de cavaliers portant les cuoleurs du Sacré-Cœur, de la Belgique et de la France a conduit Mgr, reçu par le curé, R. M. Heynen jusqu'à l'église, en passant sous trois arcs de triomphe ornées d'inscriptions de bienvenue.

Toute la population remplissait l'église pour assister à la réception qui fut suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement et d'une allocution prononcée par Sa Grandeur qui a ensuite visité le cimetière ou il a procédé aux prières pour les défunts.

Le lendemain, à 8 heures, S. Grandeur à célébré une grand'messe au cours de laquelle Mgr a donné la communion à une foule de fidèles. A 10 heures a eu lieu la cérémonie de la confirmation de 25 entants. Puis Sa Grandeur a prononcé un admirable discours, après lequel M. G. Hacault, séminariste et A. Doyon ont eu l'honneur de présenter des adresses au nom de la paroisse et du Cercle Catholique Mgr a répondu avec chaleur.

Un cortège a reconduit ensuite Sa Grandenr jusqu'à Holland la fanfare en tête.

HAYWOOD

Fete de la St-Jean-Baptiste

Français, Canadiens-français, métis, tous dès le matin étaient réunis autour de notre église pour passer une agréable journée. Déjà on se promettait bien du plaisir envisitant les nedroits préparés pour les attractions Les jeunes gens de l'A. C. J. C. avaient en un clin d'oeil apprêté tout ce qui était nécessaire: la salle à diner, la buvette (endroit très fréquenté durant un pique-nique) et divers emplacements pour amusements.

Mais à tout Seigneur, tout honneur: l'ouverture de la fête se fait par la célébration de la sainte messe. La paroisse presqu'entière et plusieurs étrangers viennent adresser à Dieu de ferventes prières, l'implorant de répandre sur le Canada et notre village en particulier son appui bienfaisant; comprenant que sans son intercession nous ne pouvons rien.

La cerémonie terminé, la fanfare nous donne le signal des réjouissances et joue avec entrain des marches et des pas redoublés. Le temps lui aussi se met de la partie en nous envoyant les chauds rayons du soleil (bon augure pour la buvette). Les tables sont abondamment servies et l'on y fait honneur. Magnifique spectacle! à l'ombre de l'Eglise nous nous unissons tous et comme des frères nous échangeons de gais propos; on se serait cru aux premiers temps du christianisme où les chrétiens se rassemblaient pour les agapes.

La fête bat son plein, la gaité règne sur tous les visages. Tantôt un morceau de musique se fait entendre, tantôt ce sont des cris de joie et des applaudissements des vainqueurs des courses: deux clowns captivent l'attention des spectateurs; c'est une fusée de rires; les balles tombent drues sur ces bonhommes en bois, enfin, tout est complet. La buvette, elle, est envahie d'assaut: *Ice cream! Ice cream!* c'est à peine si l'on peut fournir!

Tout cet entrain prouve assez la bonne entente et la douce fraternité. Haywood est petit en tant que nombre mais grand en tant qu'union De jour en jour, on veut resserrer les liens d'amitié sachant parfaitement que c'est là le centre de la force.

Le soir arrive vite, trop vite, hélas, il va donc falloir se quitter; cependant encore une fois on veut se récréer. Le club de Fannystelle nous procure cette satisfaction en jouant avec beaucoup de naturel deux comédies: M. et Mde Restiaux de Lourdes ont eu un succès fou, Véritablement on se croyait transporter à Paris.

La tombola finit la journée. Quelques-uns seulement sont favorisés par le sort et emportent chez eux un souvenir de fête. Mais tout le monde s'en va chez soi heureux et content, satisfait d'avoir pu unir la charité et le plaisir.

COMMUNIQUÉ.



Exhibition Industrielle Canadienne

DE WINNIPEG DU 12 AU 22 JUILLET

L'Exhibition s'annonce plus grande cette année à l'occasion du couronnement du Roi. Il y aura représentation des feux d'artifices telle que ceux du couronnement du Roi en Angleterre; de plus une fanfare anglaise sera en tête d'un grand nombre de fanfares engagés pour ces fêtes Il y aura aussi plusieurs amusements en dehors du grand théâtre.

La salle à diner de l'Hôpital de St-Boniface, servi par les Dames Patronesses, sera à la même place que l'année dernière. Il y aura crème à la glace, bonbons et cigares à l'entrée de la salle.



"The Cat and the Fiddle"

Une grande soirée musicale qui commencera lundi prochain et qui se continuera pour la semaine.

Cette pièce est faite de la fable "Mother Goose". M. Harry B. Walsin est le comédien le plus notable. Les prix spéciaux pour le temps de l'Exposition soir et après-midi sont de $1.00 75c, 50c. et 25c.

Le plus beau Cirque du monde

Le grand cirque de Londres consolidé présentera ce qu'il y a de plus nouveau en fait de nouveaux cirques avec ce qu'il y a de plus choisi dans les cirques américains.

Chaque département a été augmenté énormément et l'on prétend que l'Exhibition des chevaux de race est la meilleure que l'on ait jamais vu. Parmi ceux-là se trouvent les superbes Dublin grays, le Big Six qui ont remporté tous les prix aux Exhibitions.

On les évalue à $25000.

La parade, la plus belle qui se soit jamais vue paraitra dans les principales rues de la Ville le matin de la présentation.

Public Notice.

Notice is hereby given that the Trustees of the School District of St. Anne de l'Eglise, No. 1254, have passed a by-law.—No. 2—authorizing the borrowing upon the credit of the said school district of the sum of $6000.00, and the issue of debentures therefor, for the purpose of purchasing a school site, erecting a school house and the furnishing of the same and its appendages, pursuant to the provisions of the Public Schools Act.—and have requested Council of the Rural Municipality os St. Anne to submit the said by-law to the ratepayers of said school district to be voted on in the manner provided in and by The Municipal Act, with regard to by-laws authorizing the creation of debts.

Now, therefore, the Council of the Rural Municipality of St. Anne enacts as follows: 1st—The said by-law shall be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon, on THURSDAY, THE 20TH DAY OF JULY, A.D. 1911, between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon of said day, at the following place, that is to say, at the Municipal Hall, in said School District 2nd—That the Deputy Returning Officer for taking the votes at said place shall be as follows:— L. R. MAGNAN.

That the Secretary-Treasurer of the said Municipality shall cause to be published in one issue of "THE MANITOBA GAZETTE," and in "THE MANITOBA," a public newspaper published at St. Boniface, once in each week for three successive weeks, the last of which shall be published at least one week prior to the voting on said by-law, and shall post in four of the most public places in the said School District a Notice signed by him, setting forth concisely the objects of the by-law, and naming the hour, day and place for taking the votes for or against the said by-law. 4th—That the head of the Municipality shall, at the Municipal Hall in St. Anne, on the 12TH DAY OF JULY, A.D. 1911, appoint in writing and signed by him, two persons to attend at the final summing up of the votes, and one person to attend at the polling place on behalf of the persons interested in and desirous of promoting the passing of the said by-law, and in the like manner on behalf of the persons interested in and desirous of opposing the passing of the said by-law. 5th—That the Clerk of the said Municipality shall, at the Municipal Hall at St. Anne, on the 21ST DAY OF JULY, A.D. 1911, at the hour of two o'clock in the afternoon, sum up the number of votes given for and against the said by-law.

Dated at St. Anne this 8th day of June, A.D. 1911.

J. A. LACERTE,
Secretary-Treasurer
of Municipality of St. Anne.

$50 de Recompense

DISPARU—depuis le 1er juin 1911 William Eddleston de faible intelligence, grandeur 5 pieds 9 pouces, agé de 29 ans, teint noir, porte moustache et barbe noire, petite bouche, portait chapeau mou noir, viel habit de nuance gris foncé, avec pièces sous les poignets de chaque manche, vieilles paire de chaussures avec pièces. La dernière fois qu'il a été vu il était dans un wagon avec un fermier s'en allant au sud de River Avenue Fort Rouge, versle 8 juin. La récompense ci-dessusmentionnée sera payée à toute personne qui pourra fournir des informations aidant à le trouver, on à toute personne qui le gardera jusqu'à ce que M. et Mde S. Eddleston en soient avertis. Phone Main 2869, 607 Manitoba Ave. Winnipeg, Man.

Naissance

Mme Leon Missoofhers, rue Doucet, un fils, dimanche le 2 juillet. Le baptême aura lieu à la cathédrale dimanche prochain.

Cité de St. Boniface

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de St-Boniface a l'intention de faire et construire les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêchée dans chaque cas respectifs par une pétition telle que ci-après mentionnés)

Dans les cas respectifs ou tels ouvrages d'améliorations locales seront executés, la Cité emettra des débentures spéciales pour un montant égalant le coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera une taxe annuelle uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur les rues ou parties de rues ou l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et payer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt sur la dette étant calculé à 5 p. c. par an et à 4 p. c. par an sur le placement du fonds d'amortissement.

Dans le cas d'égoûts, il sera chargé aux propriétés ayant front sur chaque coté de la rue ou les travaux seront faits, une somme de $2.00 par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égoût principal dans la rue, à laquelle somme sera ajouté le coût de chaque connection qui sera construite, le tout payable en trente années avec intérêt calculé tel que ci-dessus mentionné.

Dans les cas de trottoirs construits sur un coté de la rue seulement, la cotisation sera prélevé sur les propriétés ayant front sur ce coté là de la rue seulement.

Et a moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis le propriétaire de la propriété affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de St.-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition telle que ci-dessus mentionnée n'aura pas été présentéect à prélever les taxes spéciales de frontage telles que cidessus.

Les ouvrages proposés et les rues et parties de rues sur lesquelles les dits travaux seront faits, la période d'année durent laquelle la cotisation spéciale sera prélevée et à l'expiration de laquelle les débentures emises pour en payer le coût seront payables, sont respectivement comme suit;

PERIODE DE SEPT ANS

Un trottoir en madriers de 4 pieds de largeur sur le coté sud de la rue Dubuc, de la rue Seine à la Rivière Seine. Cout approximatif—$421.96.

PERIODE DE VINGT ANS

Un trottoir granolitique de six pieds de largeur sur le coté est de la rue Desmeuron, de la voie d'évitement du Rat Portage Lumber Co. à la production de la rue Bertrand. Coût approximatif—$412.50

Un trottoir granolitique de 10 pieds de largeur sur le coté est de l'Avenue Taché de la limite sud de la ruelle à travers le Bloc 2, Plan 368 à la rue Marion. Coût approximatif—$306.40

Un trottoir granolitique de 10 pieds de largeur sur le coté nord de la rue Marion de l'Avenue Taché à la limite est du lot 17, bloc 2, Plan 368. Coût approximatif—$508.80.

Un trottoir granolitique de 5 pieds de largeur sur le coté nord de la rue Marion de la limite est du lot 17, bloc 2, Plan 368 à la limite ouest de la rue St. Joseph. Coût approximatif—$485.10

Un pavage bitulithique, blocs de bois créosotés ou asphalte ou toute autre espèce de pavage permanent sur la ruelle entre les rues Aulneau et Langevin, de l'Avenue Cathédrale à la rue Hamel. Coût approximatif—$2027.00

PERIODE DE TRENTE ANS

Un égoût souterrain sur la rue Lloyd de l'Avenue McMillan à l'Avenue Linden. Coût approximatif—$1925 00

Un égoût souterrain sur la rue LaRivière de la rue DeMeuron à la rue Youville. Coût approximatif—$1815.00

Un égoût souterrain sur la rue Kitson de la rue DeMeuron à la rue Youville. Coût approximatif—$1815.00

Un égoût souterrain sur la rue Youville de la rue Désautels à la rue Deschambault. Coût approximatif—$1089.00

Un égoût souterrain sur la rue Plinguet de la rue Archibald à la rivière Seine. Coût approximatif—$1095.00

St. Boniface 5 juillet 1911.

(Par ordre)

J. B COTE,
Greffier,

Chez Nous et Autour de Nous

—St-Boniface a vendu pour $421,000,00 de débentures pour le joli chiffre de $103,77.

—On demande une servante, S'adresser à Madame J. A. Charette, No. 169 Rue Dumoulin.

—M. Horace Couture est arrivé dimanche dernier de Montréal, accompagnés de sa jeune épouse.

—M. Cléophas Marcoux est parti la semaine dernière pour un voyage de quelques jours à Edmonton Alta.

—Mardi le 12, ouverture de l'Exposition a Winnipeg. Ces fêtes dureront dix jours pour finir samedi le 22.

—M. J. A. Sénécal à commencée la construction du nouveau couvent des Révdes Sœurs Jésus Marie sur la rue Cathédrale à St-Boniface.

—Mesdames Elie Genthon, Clara Vermette et Alex. Bélanger sont parties la semaine dernière pour un voyage de quelques jours à Dog Lake.

—M George Joyal annonce à ses amis et au public qu'au 1er aout il installera son établissement de barbier au coin des rues Aulneau et Masson.

—Durant l'Exposition les visiteurs trouveront cigares, pipes tabac ainsi qu'un salon pour crème à la glace, au No 15 Avenue Provecher à St-Boniface, chez J. B. Leclerc.

—Son Honneur le Maire et Mde J. A. F. Bleau donneront une réception publique demain soir jeudi de 9 à 11 heures p. m. en l'occasion du leur 25ème anniversaire de mariage.

—M. Louis Lafranchise, chef de la brigade de feu de cette ville est parti dimanche dernier pour Calgary, où il doit assister à la convention des pompiers qui doit se tenir à Calgary.

—Si vous avez besoin d'un lot à bon marché voyez C. A. Gareau ou si vous voulez une maison construite à votre goût et à des termes très faciles voyez M. O. A. Gareau, St-Boniface.

—M. Hector Tremblay accompagné de sa fille Mademoiselle E. Tremblay et de son fils M. Siméon Tremblay sont arrivés à Winnipeg dimanche dernier, en visite chez M. J. H. Tremblay de Winnipeg.

—Aujourd'hui M. et Madame Pierre Couture célèbrent leur cinquantième anniversaire de noces en même temps M. et Madame Pierre Couture jr. célèbrent leur 25ème anniversaire de leur mariage.

—M. et Madame J. A. Z. Bertrand récemment arrivés de leur voyage de noces donneront une réception à la résidence de M. Théo. Bertrand, No. 133 Avenue Provencher jeudi soir, demain de neuf heures à minuit.

—Dimanche prochain le 9 courant, les membres du Club Belge, célébreront leur fête Nationale du 11 juillet. Le cortège partira au local du Club Belge à 2½ heures p. m. avec fanfare en tête pour aller saluer leur Président M. Pierre Bossuyt.

—Cette semaine au "Théâtre Walker" une comédie musicale 'A Winning Miss". La semaine prochaine "The Cat and the Fiddle". La semaine suivante les 4 premiers jours Mlle Robson dans "Tante Mary" et pour finir la semaine de l'Exposition une autre comédie par J. E. Howard "The Flower of the Ranch"

—Notre ami M. A. Kéroack vient de partir pour Montréal dans des vues commerciales. La librairie Kéroack de Winnipeg ayant passé au feu le 13 alors M. Kéroack gérant a réinstallé le magasin au numéro 227 Main Winnipeg où le local est très spacieux, ce qui permettra de continuer les affaires en gros et en détail avec un stock beaucoup plus considérable. Donnons à cette librairie tout l'encouragement qu'elle mérite, car elle s'est toujours efforcée de donner pleine et entière satisfaction à tous ses clients. Beaucoup de marchandises sont endommagées par l'eau et le feu elles seront vendues à grande réduction.



PROMULGATION OF BY-LAW:

Notice is hereby given that the Council of the City of St. Boniface have passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned, namely:—

By-law No. 684—Opening of a lane between College and St. Joseph Streets, and Provencher and Dumoulin Streets.

By-law No. 685—Opening of Hamel St.

By-law No. 686—Fixing and limiting the assessment of the Rice Malting Company of Canada.

By-law No. 687—Regulating procedure meetings of the Council.

By-law No. 688—To close certain streets and lanes and to open certain streets and lanes in the City of St. Boniface.

By-law No. 689—To open a certain lane and to close a certain lane in the City of St. Boniface.

By-law No 690—To open, produce and widen certain streets in the City of St. Boniface.

By-law No. 691—To open a certain street in the City of St Boniface

By-law No. 692—Aldermen's salary for the year 1910.

By-law No.693 —Rate of taxation for the year 1910.

By-law No. 694—To open a certain lane through lots in the City of St. Boniface.

By-law No. 695—To open a certain lane through lots in plan 76 in the City of St. Boniface.

By-law No. 696—To open a certain lane through lots in plan 76 in the City of St. Boniface.

By-law No. 697—To open a certain lane through lots in plan 64 in the City of St Boniface.

By-law No. 698—To open certain lanes and close certain lanes in block 8, plan 386, in the City of St. Boniface.

By-law No 699—Fixing and limiting the assessment of the Taggart Iron Works, Ltd.

By-law No. 700—To prevent persons from draining or discharging sewers into any river within the City of St Boniface.

By-law No. 701—Fixing and limiting the assessment of the Winnipeg Ceiling and Roofing Company.

By-Law No. 702—Fixing and limiting the assessment of the General Machinery Manufacturing Company, Ltd.

By-law No. 703—Fixing and limiting the assessment of the Winnipeg Steel Culvert Company Ltd.

By-law No. 704—To open a lane through lots between Tissot Street and Provencher Avenue from Archibald to Lafleche Streets.

By-law No. 706—Respecting the issuing of interim debentures relating to the Mission Street sewer in the City of St. Boniface.

By law No. 707—Respecting the supply of electric power to the City of St Boniface, by the E. B. Reese Engineering Company, Ltd

By-law No. 708—To change the names of bridges known as "Broadway" and "Norwood" bridges.

By-law No. 709—Changing the name of a street within the limits of the City of St. Boniface.

By-law No. 710—Re-construction of a spur track across Montcalm Street.

By-law No. 711—Construction of bitulithic pavement on College Street from Marion Street to Kitson Street.

By-law No. 712—Construction of bitulithic pavement on Horace Street, from Taché Avenue to College Street.

By-law No. 713—Construction of two twenty-four foot pavements on Provencher Avenue, from Laflèche Street to a point on the north side 130 feet distant from the westerly line of Laflèche Street, and on the south to a point 125 feet distant from the same line.

By-law No. 714—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Tissot Street from Archibald to Lafleche Streets

By-law No. 715—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on St Jean Baptiste Street from Provencher Avenue to LaVerendrye Street.

By-law No. 716—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on St Jean Baptiste Street from Provencher Avenue to Hamel Street.

By-law No. 717—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Lafleche Street from Tissot Street to Provencher Avenue.

By-law No. 718—Construction of a 30 foot bitulithic pavement on Aulneau Street from Cathedrale Avenue to Hamel Street.

By-law No. 719—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Notre Dame St, from Taché Avenue to Thibault Street.

By-law No. 720—Construction of a 46 foot bitulithic pavement on Tache Avenue from Eugenie Street to St-Mary's Road.

By-law No. 721—Construction of a 30 foot bitulithic pavement on Dumoulin Street from Tache Avenue to Thibault St.

By-law No. 722—Construction of a 30 foot bitulithic pavement on St. Joseph Street from Provencher Avenue to Aubert Street.

By-law No 723—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Lorne Avenue from Cauchon Street to Patterson Street.

By-law No. 724—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Langevin Street from Cathedrale Avenue to Hamel Street.

By-law No. 725—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Kitson Street from Tache Avenue to Langevin Street.

By-law No 726—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Monck Avenue from St. Mary's Road to McMillan Street.

By-law No 727—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Dufferin Avenue from Cauchon to Patterson Streets.

By-law No. 728—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Lisgar Avenue from St. Mary's Road to Patterson Street.

By-law No. 729—Construction of a 30 foot bitulithic pavement on St. Mary's Road from Marion St. to Taché Avenue.

By-law No. 730—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Cathedrale Avenue from Demeuron Street to Aulneau Street.

By-law No. 731—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Cauchon Street from St. Mary's Road to Lorne Avenue.

By-law No. 732—Consolidating by-laws Nos. 711 to 731, both inclusive.

By-law No. 733—City's share of cost of bitulithic pavements.

By-law No. 734—Construction of a granolithic sidewalk in front of lot 824, Plan 10, Provencher Avenue.

By-law No. 735—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of College Street from Dumoulin Street to LaVerandrye.

By-law No. 736—Construction of a granolithic sidewalk on the north side of Masson Street between Aulneau Street and Taché Avenue.

By-law No. 737—Construction of a granolithic sidewalk on the north side of Eugenie Street, from Langevin Street to a point 155 7/10 feet east.

By-law No. 738—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of St. Joseph Street from Aubert Street to La-Verandrye Street.

By-law No. 739—Construction of a granolithic sidewalk on the north side of Dumoulin Street from St. Joseph to College Streets.

By-law No. 740—Construction of a granolithic sidewalk on the east side of Lorne Avenue from Cauchon Street to Patterson Street.

By law No. 741—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of Lorne Avenue from Cauchon to Patterson Streets.

By-law No. 742—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of Monck Avenue from St. Mary's Road to McMillan Street.

By law No. 743—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of Archibald Street from Marion to Plinguet Streets.

By-law No 744—Construction of a granolithic sidewalk on the east side of Monck Avenue from St Mary's Road to McMillan Street

By-law No 745—Construction of a granolithic sidewalk on the north side of Marion Street from DeMeuron Street to Archibald Street.

By-law No. 746—Construction of a granolithic sidewalk on the south side of Cauchon Street from St. Mary's Road to Lorne Avenue.

By-law No. 747—Consolidating by-laws Nos. 734 to 746, both inclusive.

By-law No. 748—Construction of a trunk sewer on Dawson Road from Messier to Plinguet Streets, and on Cartier Street from Plinguet to Mission Streets, and on Mission Street from Cartier Street to Red River.

By law No. 749—Construction of sewer on Eugenie Street from the east line of lot 8, block 13 plan 386, to Oak Avenue.

By-law No. 750 Construction of sewer on St Joseph Street from the north limit of lot "A" plan 651, to St Mary's Road.

By law No. 751—Construction of a sewer on Oak Avenue from Marion Street to Goulet Street.

By-law No 752—Consolidating by laws Nos. 749 to 751, both inclusive.

By-law No. 753—Grading of lanes in Plan 1357.

By-law No. 754—Grading of lanes in Plan 1507

By-law No. 755—Grading of Dugas Street from Harper Avenue to Dawson Road.

By-law No. 756—Grading of Arnold Street from Oak Avenue to Dubuc Street.

By law No. 757—Grading lanes in Plan 1201, Plan 4, Plan 1441, and part of Plan 651, these plans being parts of parish lots No. 80, 81 and 82 of the parish of St. Boniface.

By-law No. 758—Grading of Marion Street from DeMeuron Street to Bourget Road.

By-law No. 759—Grading of streets in Plan 1507.

By law No. 760—Grading streets in Plan 1357.

By-law No. 761—Grading streets in Plans 1201 4, 1095, 1441, and part of Plan 651, being parts of parish lots 80, 81 and 82 of the parish of St. Boniface.

By law No. 762—Consolidating by-laws Nos. 753 to 761, both inclusive.

By law No. 763—Construction of sewer connections on St. Mary's Road, from Marion Street to Lisgar Avenue.

By-law No. 764—Construction of sewer connections on St. Mary's Road, from Lisgar to Taché Avenues.

By-law No. 765—Construction of sewer connections on St. Mary's Road, from Taché Avenue to Patterson Street.

By law No. 766—Construction of sewer connections on Oak Avenue, from Taché Avenue to Langevin Street.

By-law No. 767—Construction of sewer connections on Taché Avenue, from Eugenie Street to St. Mary's Road

By-law No. 768—Construction of sewer connections on Cathedrale Avenue from Aulneau Street to DeMeuron Street

By-law No 769—Construction of sewer, connections on Monck Avenue from St Mary's Road to McMillan Street.

By law No. 770—Construction of sewer connections on Lisgar Avenue from Cauchon Street to Patterson Street.

By-law No. 771—Construction of sewer connections on Lorne Avenue, from Cauchon Street to Patterson Street.

By-law No. 772—Construction of sewer connections on Dufferin Avenue, from Cauchon Street to Patterson Street.

By-law No. 773—Construction of sewer connections on Langevin Street, from Cathedrale Avenue to Hamel Street.

By-law No. 774—Construction of sewer connections on Notre Dame Street, from Taché Avenue to Thibault Street

By-law No. 775—Construction of sewer connections on Cauchon Street, from St. Mary's Road to Lorne Avenue.

By law No 776—Construction of sewer connections on Dubuc Street, from Oak Avenue to DeMeuron Street.

By-law No. 777—Construction of sewer connections on Tissot Street, from Archibald to Lafleche Streets.

By-law No. 778—Construction of sewer connections on Kitson Street, from Taché Avenue to Langevin Street.

By-law No. 779—Construction of sewer connections on Horace Street, from Tache Avenue to Langevin Street.

By-law No. 780—Construction of sewer connections on Dumoulin Street, from College Street to Thibault Street.

By-law No. 781—Construction of sewer connections on St. Jean Baptiste Street, from Provencher Avenue to Hamel Street.

By-law No. 782—Construction of sewer connections on Aulneau Street, from Cathedrale Avenue to Hamel Street.

By-law No. 783—Consolidating by-laws Nos.763 to 782, both inclusive.

By-law 784—Construction of a 15 foot cedar wood blocks pavement on Archibald Street, from Marion Street to St. Boniface Road.

All persons are hereby required to take notice that anyone desirous of applying to have such by-laws, or any one of them, or any part thereof quashed, must make his application for that purpose to a judge of Court of the King's Bench, sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice once a week, for three successive weeks in the newspapers called "THE NORWOOD PRESS" and "LE MANITOBA," or he will be too late to be heard in that behalf.

J. B. COTE,
City Clerk.

St. Boniface,
June 21st., 1911.

MANITOBA

La Terre des Bonnes Occasions

Voici seulement quelques-uns des avantages offerts par la province de Manitoba, prouvant que ceux qui désirent améliorer leur condition devraient chercher à s'établir dans son territoire

POUR LE FERMIER.

La fertilité du sol et ses conditions de climat ont donné à la province de Manitoba une renommée mondiale comme productrice du blè dur No. 1.

Aux fils de ces fermiers, la province de Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole comme on n'en trouve pas de meilleur sur tout le continent américain.

POUR L'ARTISAN ET LE TRAVAILLEUR

Il y a des industries florissantes dans plusieurs villes qui progressent rapidement et le travail est bien payé dans toutes les branches de métier qui demandent de l'habileté ou non. Il y a une demande illimitée pour le travail.

POUR LE FINANCIER

Il y a du pouvoir électrique abondant à de bas prix pour les manufactures ou autres objets. Des terres fertiles. Des ressources naturelles variées et illimitées. Des facilités de transport suffisantes. Des villes nouvelles se développant rapidement. Tout cela offre au talent, au capital et à l'énergie des occasions et des rapports nulle part égalés et au-dessus des espérances les plus élevées.

Nous vous invitons tous à venir partager notre prospérité continue et notre grandeur future.

Pour plus d'informations adressez-vous à:

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LARIVIÈRE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Députe Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration.
Winnipeg, Manitoba

Une cure Merveilleuse

Le vieille petite dame entra dans la salle à manger de l'hôtel, avança péniblement vers la table et s'assit à sa place en gémissant. En prenant les hors-d'œuvre, elle exprima son désespoir à haute voix:

— Toutes ces villes d'eaux sont les mêmes. Je suis allée partout et je continue à souffrir cruellement de mes rhumatismes. On avait fait toutes sortes d'éloges de cette station balnéaire. J'y suis venue. Il y a huit jours que je prends les bains et que je bois douze verres d'eau par jour. Mon état ne s'est pas modifié. Toutes les nuits je me réveil, avec la sentation exacte que des rats de forte taille ont installé une colonie gricolle dans mes genoux. C'estun supplice intolérable. Moi qu auitrefois pouvait jouerdu paino, sans fatigue, quinze heures par jour je puis à peine, maintenant, de, mes pauvres doigts perclus, tenir une misérable fourchette. Mes voisins de Parisсont désolés. Ils m'écrivent que la maison leurs semble vide depuis qu'ils n'entenent plus mes gammes enchateresses. Comment cela finira-il? Je sens bien que je ne guérirai jamais.

Et la vieille petite dame, qui venait de se servir du potoge, laissa tomber dans son assiette de grosses larmes. Tous les assistants étaient émus. Un monsi teur d'un certaien âge, qui se trouvait en face d'elle, prit la parole pour exprimer l'apitoiement général.

—Ne vous désolez pas dit-il, madame. Ce n'est pas au bout de huit jours qu'on éprouve les bons effets d'une cure. Mais il suffit d'être patient. J'aivu des exemples de guérisons merveilleuses.

Le monsieur qui parlait ainsi avait une rude barbe grise, et des cheveux en brosse, très fournis. Son visage coloré respirait la santé et ses épaules robustes paraissaient capables de porter les plus lourds fardeaux.

—Ah! monsieur! soupira la dame' je ne demande qu'à vous croire. Vous avez donc des raisons d'avoir confian ce dans l'efficacité de ces bains? Et le climat du pays, est-il favorable à la santé?

—madame, continua le vieux monsieur, encouragé par l'attention de l'assistance, qui s'était arrêtée de manger pour dévorer ses paroles, quand je suis arrivé dans ce pays pour la première fois, je ne pesais certainement pas cinquante livres. J'étais à peine capable de lever un bras au dessus de ma tête. Je n'avais pas la force de prononcer un seul mot intelligible. Est-il nécessaire de vous dire qu'à cette époque une cuillère une fourchette m'étaient des instruments aussi inutiles qu'ne hallebarde à un vermiseau? Je ne quittais jamais mon lit sans être soutenu par des bras robuste, et je passais d'ailleurs toutes mes journées dans une demi-somnolence, ne prenant aucun intérêt à la conversation. des personnesqui m'entouraient.

"Vous pouvez voir qu'à l'heure actuelle j'ai quelque cheveux sur la tête. Quand j'arrivais dans cette ville, toute la garniture de mon crâne n'aurait pas suffi à faire une perruque de moineau. J'étais si faible et si dé sarmé dans la lutte pour la vie qu'un enfant de quatre ans, de vigueur moyenne, m'eût renversé d'une chiquenaude. Voilà comme j'étais, madame, à mon arrivée dans cette ville. Vous pouvez faire la comparaison."

Le vieux monsieur prit un air modeste, et une noix dans l'assiette aux fruits, qu'il broya machinalement, entre le pouce et l'index, pour se donner une contenance. L'assistance' sans doute à ses gages applaudissait frénétiquement son discours.

—Sainte Vierge! s'écria la bonne dame. Mais vous me rendez l'espoir. Et dites-moi dites-moi, y a-t-il lomtemps que vous êtes dans cette ville?

—J'y suis né, madame, dit le monsieur, avec beaucoup de implicité.

GABRIEL DE LAUTREC.

Public Notice

By-law of the school trustees of the School District of Ste. Anne de l'Eglise, No. 1254, for the purpose of borrowing the sum of six thousand dollars and of issuing debentures therefor.

Whereas it is necessary and expedient to raise by loan the sum of six thousand dollars on the credit of the said School District of Ste Anne de l'Eglise, No. 1254, for the purpose of purchasing a new school site, erecting a new school house within said school district and furnishing of the same and its appendages, therefore the school trustees for the said School District of Ste Anne de l'Eglise, No. 1254, duly assembled, enact as follows, (a) that it shall be lawful for the said school trustees to incur and create a debt of six thousand dollars by the issue and sale of twenty debentures of the said school district, the first nineteen for the sum of four hundred dollars each and the twentieth for the sum of three thousand and ninety-three dollars and forty cents of lawful money of Canada including principal and interest at the rate of five per cent per annum; (b) that the said debentures shall bear date the thirty-first day of December, A. D. 1911, and shall be payable to the bearer at the Banque d'Hochelaga, at the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, as follows:—

Debenture No. 1, for $400 00, payable December 31st, 1911;
Debenture No. 2, for $400.00, payable December 31st, 1912;
Debenture No. 3, for $400.00, payable December 31st, 1913;
Debenture No. 4, for $400.00, payable December 31st, 1914;
Debenture No. 5, for $400.00, payable December 31st, 1915;
Debenture No. 6, for $400.00, payble December 31st, 1916;
Debenture No. 7, for $400.00, payable December 31st, 1917;
Debenture No. 8, for $400.00, payable December 31st, 1918;
Debenture No. 9, for $400.00, payable December 31st, 1919;
Debenture No. 10, for $400.00, payable December 31st, 1920;
Debenture No. 11, for $400.00, payable December 31st, 1921;
Debenture No. 12, for $400,00, payable December 31st, 1922;
Debenture No. 13, for $400 00, payable December 31st, 1923;
Debenture No. 14, for $400.00, payable December 31st, 1924;
Debenture No. 15, for $400.00, payable December 31st, 1925;
Debenture No. 16, for $400.00 payable December 31st, 1926;
Debenture No. 17, for $400.00. payable December 31st, 1927;
Debenture No 18, for $400.00, payable December 31st, 1928;
Debenture No. 19, for $400.00, payable December 31st, 1929;
Debenture No. 20, for $3093 40, payable December 31st, 1930;

(c) that each debenture shall be signed by the secretary-treasurer and countersigned by one of the trustees of the said school district; (d) that provision shall be made out of the annual school taxes for the payment of the said debentures and interest, and such provision shall form part of, and be included in, the annual statements of moneys required for the purpose of the said school district.

Done and passed by the said school trustees of Ste Anne de l'Eglise School District, No. 1254, assembled at Ste Anne, in the Municipality of Ste Anne, in the Province of Manitoba, this twenty-seventh day of May, A. D. 1911.

E Dubuc, President,
S. R. Magnan, Secretary-Treasurer

I hereby certify that the above is a true copy of a by-law passed at a duly-convened meeting of the school trustees for the School District of Ste Anne de l'Eglise. No 1254, held at Ste Anne, within the said Province, this twenty-seventh day of May, A. D. 1911.

S. R. Magnan,
Secretary-Treasurer

Notice of Dissolution

Notice is hereby given that the partnership subsisting between us, the undersigned, as Mouvet & Co., of the City of St. Boniface has the day been resolved by mutual consent. All debts owing to the partnership are to be paid to Jules Mouvet at the said City of St. Boniface and all claims against the said partnership as to be presented to the said Jules Mouvet by whom the same will be paid.

Dated at the City of St. Boniface, the 7 day of June A. D. 1911.

C. Vampoulle
P. Simonot
J. Mouvet

Witness: J. A. Cusson.

LISEZ "LE MANITOBA"



ANNONCEZ

DANS

'Le Manitoba'